



Substitution d'assurance : prélevée par ancien et nouvel assureur

Par Kayn78

Bonjour,

J'ai fait une demande de substitution de mon assurance emprunteur auprès d'un nouvel assureur et la demande a été adressée à ma banque dans les délais (2 mois avant la date anniversaire du contrat (29/04)

La banque a accepté la demande le 1er Mars et m'a renvoyé un avenant avec le nouveau tableau d'amortissement.

J'ai signé l'avenant et je leur ai renvoyé le 17 Mars (délai de réflexion) avec les pièces demandées (lettre demandant la résiliation auprès de l'assureur, certificat de garantie de l'assurance souscrite, avenant signé)

Or l'assurance de ma banque continue de me prélever et me dit qu'il fallait qu'elle ait la demande de substitution au plus tard le 1er Mars

Je suis donc prélevée des deux côtés

Qui a raison ? Quel est mon recours ? Quelle est la loi ?

Merci pour votre aide

Par Kayn78

Bonjour,

Pas de réponse ? La situation ne bouge pas et s'enlise, merci de votre aide !

Par isernon

bonjour,

dans un site de conseils juridiques gratuits, ce sont des bénévoles qui répondent quand ils veulent aux questions qu'ils veulent.

si vous voulez stopper l'enlèvement de votre situation , vous devez consulter un avocat, c'est possible par téléphone, internet....

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a des voies de recours comme par exemple le médiateur de l'assurance.

Mais si vous n'avez pas respecté les délais de préavis contractuels, vous êtes redevable jusqu'à résiliation effective - possiblement l'an prochain.